



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Délégations

---

### Réunion du 23 Août 2021

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. HERMEL Jean-Pierre, BESSON Bernard (par téléphone).

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

---

**M. BESSON Bernard**

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oolluneoosoleil@gmail.com

**M. BRAJON Daniel**

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

### INDISPONIBILITES

---

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités pour Septembre et Octobre 2021 au service compétition : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)

### RAPPORTS 2021/2022

---

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « mon espace FFF ») pour toutes les compétitions.

### RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

---

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que le nom et prénom complet des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée** : 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci ainsi que **s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté, avec prise de contact avec le référent covid.**

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

**PASS SANITAIRE** : **Port du masque OBLIGATOIRE** pour les délégués pendant la durée de leur mission, et **pass sanitaire valide**.

## **COURRIER RECU**

---

**F.F.F.** : Circulaire et document pour les délégués désignés en championnats fédéraux.

**District de l'Ain** : Demande de délégués.

## **PERMANENCE 1<sup>er</sup> TOUR COUPE DE FRANCE**

---

Les délégués désignés ce week-end en Coupe de France doivent communiquer le résultat de leur rencontre, DIMANCHE à partir de 19 heures au téléphone : 04-72-15-30-35.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance